



PREAVIS de la Municipalité Au Conseil Communal No 09/2023

Relatif à une demande de crédit de CHF 87'000.00 pour l'installation de bornes de recharges électriques aux Communaux

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

PREAMBULE

Les véhicules à propulsion électrique gagnent du terrain. En 2022, plus d'un quart (26,1%) des voitures particulières neuves enregistrées en Suisse étaient équipées d'un moteur électrique ou hybride rechargeable, selon la faïtière des importateurs auto-suisse. Ce résultat représente une hausse de 3,6 points par rapport à 2021 (22,5%).

Selon les extrapolations de la Confédération, le seuil des 50% entre véhicules thermiques et véhicules rechargeables nouvellement immatriculés devrait être franchi avant 2026 et la vente de véhicules neufs à propulsion thermique devrait disparaître d'ici à 2035.

De manière générale, la grande majorité des personnes ayant un véhicule électrique à ce jour bénéficie d'une borne de recharge privée à domicile et, parmi ces personnes, la quasi-totalité est propriétaire de son logement. Pour répondre à l'évolution du nombre de véhicules électriques mis en circulation, la quantité de bornes de recharge à destination des locataires doit donc être augmentée dès à présent.

Cependant une multitude d'entraves existent à ce jour pour freiner le déploiement de bornes dans les immeubles en location. Pour n'en citer que les principales :

- Les contraintes liées au financement : Combien ça coûte ? Qui paie quoi ?
- Les contraintes techniques et réglementaires : réseau électrique, installations électriques dans le bâtiment, comptage et gestion de la charge,
- Les contraintes liées au droit de bail : qui est propriétaire de l'installation ? Qui est responsable des frais inhérents à son entretien et à son utilisation ?

Dans le cadre du domaine d'actions « Mobilité » de son plan climat 2020, une des mesures stratégiques édictée par le Canton pour favoriser le remplacement des véhicules thermiques par des véhicules à faible émission de Co2 est de développer la mobilité électrique, son infrastructure de recharge et la production d'électricité renouvelable nécessaire. Ceci en mettant en place les conditions cadres pour l'installation d'infrastructures de recharge, privée et publique et en soutenant financièrement leurs installations.

L'avant-projet de révision totale de la loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne), qui était en consultation l'automne dernier, concrétise les objectifs ambitieux que le Conseil d'Etat s'est fixés dans le cadre du Plan climat et de son Programme de législature, notamment la réduction de 60% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, et la neutralité carbone au plus tard en 2050.

Cette nouvelle loi sur l'énergie précise le principe d'exemplarité des autorités :

- Art 5.al 1 : Dans leurs activités, l'Etat, les communes, les établissements et fondations de droit public, de même que les personnes morales dans lesquelles le canton ou les communes détiennent une participation financière de plus de 50%, exploitent l'énergie de façon rationnelle, économe et respectueuse de l'environnement. Ils y veillent notamment dans leurs opérations immobilières, de subventionnement, de participation et d'appels d'offres.

Et pour promouvoir les infrastructures de recharge pour véhicules électriques :

- Art. 6.al. 2 : Les places de stationnement des bâtiments existants dont les entités mentionnées à l'article 5 alinéa 1er sont propriétaires doivent être équipées de bornes de recharge pour véhicules électriques, au minimum à hauteur de :
 - a. 20% d'ici au 1er janvier 2030 ;
 - b. 40% d'ici au 1er janvier 2035.
- Art. 6.al. 3 : Sont exclusivement visées par le présent article les places de stationnement pour les véhicules automobiles légers ayant quatre roues.
- Art. 6.al. 4 : La réglementation communale relative au nombre de places de stationnement est réservée. Les communes sont libres de renforcer les exigences prévues par le présent article.

PROPOSITION DE LA MUNICIPALITÉ

Selon une statistique de mai 2023 de l'Office fédéral des routes (OFROU), 91 voitures électriques ou hybrides rechargeables sont immatriculées sur Etoy, soit une part de 4,4% du parc total des voitures de tourisme (2074). Il y en avait 86 à fin 2022, 43 en 2021, 25 en 2020, 12 en 2019 et 3 en 2018.

La première borne publique de recharge des véhicules électriques a été mise en service en 2019 par la SEFA pour 2 places de parc à l'entrée du Prieuré. En août 2021, un de ces emplacements de recharge a été dédié à une voiture Mobility, réduisant ainsi l'offre au centre du village.

En parallèle, des bornes électriques à usage public ont été installées par des entreprises sur le territoire communal :

- 1 borne double dans le parking souterrain du centre commercial Bellefontaine
- 1 borne double dans le parking Hornbach
- 1 borne double dans le parking Lidl
- 1 borne simple à la Carrosserie Favre

Contactée l'année dernière, la SEFA a confirmé à la Commune qu'elle ne souhaitait plus étendre à son compte son réseau de bornes électriques dans son périmètre de distribution.

Dans le cadre de notre engagement continu envers le développement durable et la transition énergétique, la Municipalité d'Etoy a pris la décision d'installer des bornes de recharge électrique sur son territoire dans une démarche proactive pour répondre aux exigences des nouvelles et futures lois fédérales et cantonales sur l'énergie.

La 1^{ère} étape proposée consiste à installer une infrastructure de base dans le secteur des Communaux permettant de mettre à disposition des bornes pour 6 places de recharge, facilement extensible jusqu'à 20 places selon l'évolution des besoins et de l'utilisation.

Les arguments en faveur de cet emplacement sont :

- Le plus grand parking en main propre de la Commune,
- Un raccordement électrique souple et évolutif avec possibilité d'utiliser l'énergie communale produite sur place et/ou le réseau de distribution de la SEFA,
- Un potentiel d'utilisateurs réguliers sur le site en pensant aux enseignants pour une utilisation diurne des bornes et aux utilisateurs des installations sportives et culturelles le soir et le weekend,
- Un nombre d'habitants important situés dans un rayon de 10mn à pied ou à trottinette.

Sans compter les places réservées pour les handicapés, les parkings du secteur ont les capacités suivantes :

- 32 places dans le 1^{er} parking de la salle polyvalente utilisé en grande partie par les enseignants en journée,
- 37 places dans le second parking de la salle polyvalente,
- 24 places à hauteur du mini-pitch (12 de chaque côté),
- 23 devant la salle triple,
- 23 en face le long du terrain de foot.

Total 139 places. Si la nouvelle loi vaudoise sur l'énergie est mise en application telle que proposée, il faudrait équiper 28 places avec des bornes de recharge électriques d'ici 2030 et le double d'ici 2035 !

La proposition municipale propose d'équiper 6 places avec des bornes cette année en application de ce préavis, puis, selon leurs taux d'utilisation, d'étendre cette infrastructure par paire de bornes en le prévoyant dans les budgets annuels de ces prochaines années.

Ces bornes seront intégrées au réseau evpass qui est un des plus grands réseaux de recharge public de Suisse avec 3'471 points de recharge à fin 2023.

Ce réseau propose deux modèles commerciaux à choix pour le financement de bornes de recharge publiques :

1. **Financement complet** : evpass SA prend à sa charge l'intégralité des coûts liés au projet : bornes de recharge, exploitation et maintenance des infrastructures, électricité consommée, travaux de raccordement, marquage des places de parc et taxes. evpass SA bénéficie de tous les revenus générés par l'usage des bornes.
2. **Financement partagé** : evpass SA et la Commune se partagent les coûts liés au projet. Les bornes de recharge, leur exploitation et leur maintenance sont financées par evpass SA. La Commune prend à sa charge l'électricité consommée, les travaux de raccordement, le marquage des places de parc et les taxes. Les revenus générés par l'usage des bornes sont partagés.

Dans un cas comme dans l'autre, un dossier de demande de financement doit être fourni à evpass pour évaluer les revenus potentiels de l'installation et ainsi déterminer la durée et les conditions particulières de la concession.

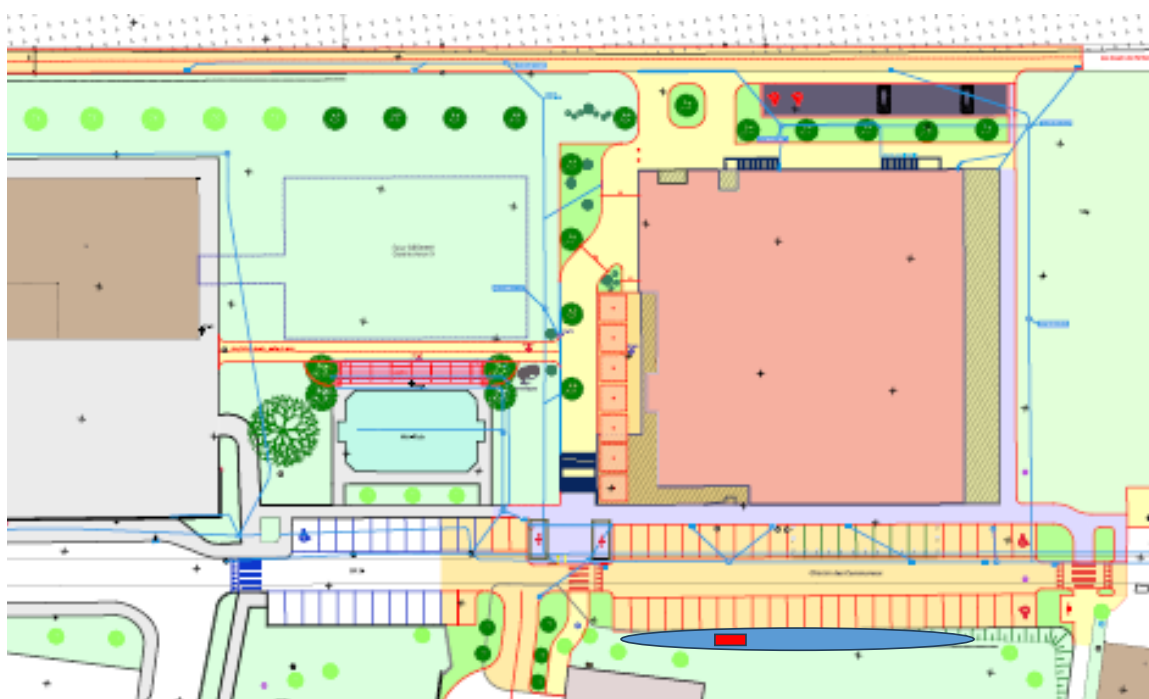
Durant la durée de la concession, ente 5 et 10 ans, evpass SA fait évoluer l'infrastructure, en taille et en fonctionnalité selon l'utilisation et les besoins du marché.

Pour conserver l'indépendance communale, la Municipalité préfère financer seule ces infrastructures et ne confier que la commercialisation des bornes au réseau evpass.

Avec ce modèle financier, la participation cantonale, qui a pour but d'accélérer l'installation de bornes de recharge publique, sera plus importante. Cette subvention de CHF 500 à 3'000.- couvre au maximum 50% des coûts totaux.

DESCRIPTION DES TRAVAUX

Le projet consiste à poser un coffret électrique (en rouge) et à équiper les 6 premières places avec 3 paires de bornes de recharge électrique selon le plan ci-dessous (positionnées dans le secteur en bleu).



Le pré-équipement du parking comprend le coffret contenant un tableau électrique modulable permettant de raccorder jusqu'à 20 bornes de recharge avec un raccordement 400A sur le tableau électrique communal du RCP des Communaux. Les travaux de génie civil nécessaires ne toucheraient que le talus, car un tube électrique en attente avait été installé ces dernières années à cet effet.

Le type de bornes choisi répond aux recommandations, soit des bornes d'une puissance de 22 kW en courant alternatif munies de 2 connecteurs de type 2.

En fonction du taux d'utilisation de cette infrastructure, la Municipalité intégrera des extensions par paire de bornes dans les prochains budgets annuels.

COÛTS DES TRAVAUX

Le présent devis est calculé sur la base de soumissions rentrées.

DESIGNATION	Montant
Travaux de génie civil	CHF 11'000.-
Fourniture et montage d'une armoire extérieure avec raccordement au RCP communal et tableau électrique extensible configuré pour 6 bornes	CHF 30'000.-
Fourniture de 3 paires de bornes 22kW et raccordement au tableau (5'600.- par borne)	CHF 27'600.-
Fournitures, montage et raccordement des bornes au tableau (2'000.- par borne)	CHF 12'000.-
Raccordement de l'armoire au réseau Internet	CHF 2'000.-
Démarches administratives et contrôle de l'installation	CHF 1'000.-
Imprévus et arrondi	CHF 3'400.-
TOTAL TTC	CHF 87'000.-

Avec ce projet d'infrastructure de recharge à usage public, la Commune peut compter sur une subvention de CHF 18'000.- (CHF 3'000.- par borne) octroyée par la Direction générale de l'environnement (DGE).

Pour des extensions futures, il faut compter CHF 15'200.- par paire de bornes avec une subvention cantonale à déduire de CHF 6'000.-.

En termes de fonctionnement, l'inscription annuelle au réseau evpass est de CHF 254.- par borne et la Commune vendra son électricité depuis le RCP Les Communaux au prix du marché. Pour rappel, l'électricité consommée de jour par ces bornes proviendra en grande partie des installations photovoltaïques communales du secteur.

FINANCEMENT

Le montant des travaux sera prélevé sur les disponibilités de la trésorerie communale ou tout ou partie par un emprunt aux meilleures conditions du moment.

AMORTISSEMENT

L'amortissement de cet investissement se fera sur 5 années dès le début de l'utilisation de l'immobilisation.

CONCLUSIONS

L'engagement de notre commune envers l'installation de bornes de recharge électrique est un pas en avant vers un avenir plus propre et plus durable. C'est une action concrète qui démontre notre volonté de jouer un rôle actif dans la transition énergétique et de répondre aux besoins de notre communauté tout en respectant les directives nationales.

Au vu ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ETROY

- vu le présent préavis municipal no 09/2023
- entendu le rapport de la commission chargée de l'étudier
- entendu le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux d'installation de bornes de recharges électriques aux Communaux ;
2. d'allouer le crédit de CHF 87'000.-- pour financer ces travaux ;
3. d'autoriser à financer cette somme par les disponibilités de trésorerie courante de la Commune ou, si nécessaire, de contracter un emprunt à la fin des travaux aux meilleures conditions du moment ;
4. d'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement sur 5 ans.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 19 février 2024.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic La Secrétaire

J.M. Fernandez S. Ruchet

Délégués municipaux :

- M. Roland Corthay, municipal
- M. Charly Viquerat, municipal